

Date de Convocation

15 juin 2022

L'An Deux mil vingt-deux le vingt-deux juin à 19h00

Date d'affichage

15 juin 2022

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, WATTELIER Nathalie, DEBEALVAIS

En exercice : 15

Stéphanie, LEBOURG Angélique, LEGRAND Catherine, DEPOIX Marie Claude, (BELLET Régine), Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, François HURARD, Michel COURTOIS, Henri

Présents : 13

HUSSON, Patrice LEFORT et Sébastien ANGER, (COURTOIS Adrien).

Votants : 14

Excusés : Monsieur LECOURT Jacques donne pouvoir à M DUMOUCHEL Jean-Marie et

Excusés : 2

Mme EVRARD Sandra

Pouvoir : 1

Mme LEBOURG Angélique est élue secrétaire de séance.

Mme Angélique LEBOURG est élue secrétaire de séance.

Le PV du 23 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les délibérations qui suivent sont acceptées à l'unanimité des membres présents sauf mention contraire.

BILAN TRAVAUX

Monsieur DUMOUCHEL fait part au conseil des éléments suivants :

- L'entreprise Forlumen va démonter les poteaux rue des canadiens mais il subsiste le problème avec France Telecom. Il va les recontacter.
- Monsieur DUMOUCHEL aura bientôt une réponse du SDE 76 concernant l'étude pour le remplacement des lampadaire de la place.
- La peinture de l'emplacement « TAXI » va être prochainement réalisée
- Mme le maire autorise l'achat d'une cuve à fioul pour l'atelier.

TRAVAUX RUE HENRI CAHINGT

Délibération n°01-2022206

Afin d'agir sur le problème d'eau stagnante, il est apparu urgent de passer un aquadrain Rue Henri Cahingt. Cette prestation est à demi charge entre la DDE et la Commune de LONDINIÈRES. Les travaux ont été commandés dans l'urgence car ils ne sont pas subventionnables. Le conseil municipal autorise donc le paiement de la facture pour un montant de 6539€ HT à la société Colas

TRAVAUX RUE DES CANADIENS

Délibération n°02-2022206

Afin de repenser Rue des Canadiens, il est nécessaire d'établir des plans. Madame le maire demande à ce que la commission travaux se réunisse et envisage le programme des travaux afin de les relater au maître d'œuvre.

Le conseil municipal accepte cette prestation et autorise la consultation d'un maître d'œuvre pour les travaux rue des canadiens. Il accepte le projet et autorise les demandes de subventions qui s'y rattachent.

TRAVAUX « plomberie » salle de détente mairie
Délibération n°03-2022206

Le conseil municipal accepte la facture à hauteur de 443€ HT pour l'installation d'un point d'eau imposant des travaux de plomberie dans la salle de détente de la mairie. Il accepte le devis de l'entreprise Courtois à hauteur de 443€ HT.

TRAVAUX de réalisation d'un local de rangement à la salle des sports
Délibération n°04-2022206

Afin de prévoir la réalisation d'un local de rangement à la salle de sport route de Croixdalle, il est nécessaire d'établir des plans et notamment déposer un permis de construire. Madame le maire demande à ce qu'un maître d'œuvre soit consulté pour établir une proposition. Des devis seront donc demandés.

Le conseil municipal accepte cette prestation et autorise la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un espace de rangement salle des sports. Il accepte le projet et autorise les demandes de subventions qui s'y rattachent.

Installation vidéo protection
Délibération n°05-2022206

La commune prévoit l'installation de vidéos protections. Après visite avec l'adjudant-chef COEZ il a été étudié les possibilités d'emplacement de ces caméras de vidéo protection. Le conseil municipal valide le projet d'installation de vidéos protection et les démarches qui en découlent afin que la procédure soit adaptée. Il autorise également les demandes de subventions qui s'y rattachent.

Implantation panneaux de communication dans la commune.
Délibération n°06-2022206

Le conseil municipal valide le projet d'installation par la société CREA PUB 76 de panneaux afin de développer la communication sur la commune par la diffusion d'informations générales et locales.

Il valide la proposition tarifaire comme suit : la commune prendra en charge un accès plateforme Web pour l'hébergement logiciel Cityweb et maintenance corrective logiciel + accès hotline pour une valeur estimative de 119.00€ / an HT ainsi qu'un abonnement conso + communication entre le dispositif et le logiciel de pilotage abonnement mensuel de 17.00€ HT – 204.00€HT / an . Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et susceptibles de changer en fonction des fournisseurs d'accès.

Option Maintenance annuelle à partir de la 3^{ème} : 540.00€ HT

Le conseil délibère sur l'emplacement des panneaux et refuse celui qui doit être disposé dans le centre bourg.

TRAVAUX parking + accessibilité GENDARMERIE
Délibération n°07-2022206

Le conseil municipal accepte le projet de travaux à la Gendarmerie Rue de la Locardie en cause le parking et l'accessibilité de personnes à mobilité réduite. Il autorise que la commission travaux se réunisse samedi 25 juin afin de décider ensemble des suites à donner.

Prestataire informatique résiliation
Délibération n°08-2022206

Le conseil municipal décide rompre le contrat de prestation de maintenance informatique avec PSI à la date du 22 juin 2022.

Prestataire informatique nouvelle affiliation
Délibération n°09-2022206

Le conseil municipal accepte les devis valant contrat de M BOUDARD Arnaud de la société AB Micro à savoir :

- Devis DE00000371 pour le contrat d'assistance à l'exploitation des postes informatiques à hauteur de 720€ HT
- Devis DE00000377 pour la sauvegarde externalisée à hauteur de 480€ HT
- Devis DE00000378 pour l'onduleur à hauteur de 185.83€ HT
- Devis DE00000380 pour la licence 3 ans des antivirus pour chacun des postes à hauteur de 251.41€ HT

Le conseil municipal demande la résiliation immédiate des prestations assurées par PSI. Il autorise Mme la maire à envoyer le courrier correspondant avec accusé de réception pour effet immédiat.

Centre de Loisirs
Délibération n°10-2022206

Le conseil municipal autorise le recrutement des personnes suivantes pour le centre de loisirs de la commune du 11 juillet au 29 juillet 2022 :

Madame THIERRY Laura – Directrice - percevra, service fait, une rémunération forfaitaire brute de 102,56€ par jour (Congés Payés compris)

Monsieur LEBRUN Jean-Michel- Directeur adjoint - l percevra, service fait, une rémunération forfaitaire brute de 96,15€ par jour (Congés Payés compris) et 32.05€ par nuitée.

Les animatrices Marie-Amélie MALLAIT et Laura FLOHR percevront, service fait, une rémunération forfaitaire brute de 83,33€ par jour (Congés Payés compris) et 32.05€ par nuitée (pour Marie-Amélie MALLAIT)

Les stagiaires Bafa Justine CARON et Léa BAILLET percevront, service fait, une rémunération forfaitaire brute de 41,03€ par jour (Congés Payés compris).

Avenants pour agent sous contrat PEC
Délibération n°11-2022206

Le conseil municipal autorise l'établissement et la signature des avenants pour Nelson CAJOT et Justine MOUQUET sous contrat P.E.C. D'une durée de 6 mois avec les mêmes bases que précédemment.

Monsieur CAJOT Nelson bénéficie donc d'un contrat PEC renouvelé du 13 septembre 2022 au 12 mars 2023. Madame Justine MOUQUET bénéficie donc d'un contrat PEC renouvelé du 1 septembre 2022 au 31 aout 2023.

Délégation service public
Délibération n°12-2022206

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public est composée, outre le Maire, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de déterminer ainsi les conditions de dépôt des listes : le dépôt des listes des candidats interviendra durant la suspension de séance,

DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir¹) : 6,40

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante Proclame élus les membres titulaires suivants :

A : Jean-Marie DUMOUCHEL

B : Jacques LECOURT

C : Sébastien ANGER

D : François HURARD

E : Michel COURTOIS

Membres suppléants :

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 5

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante Proclame élus les membres suppléants suivants :

Proclame élus les membres suppléants suivants :

A : Henri HUSSON

B : Marie- Claude DEPOIX

C : Sandra EVRARD

D : Stéphanie DEBEAUVAIS

E : Patrice LEFORT

**Dérogation écoles de la commune
Délibération n°13-20222206**

Le conseil municipal maintient sa position sur le fait que la commune ne peut accueillir un enfant hors de la zone d'inscription habituelle dans leurs classes à moins que la commune de résidence de cet enfant prenne en charge les frais de fonctionnement des écoles.

Bilan des conseils d'écoles

Mme DEPOIX fait le bilan de la réunion de conseil d'école maternelle. Elle annonce un effectif en baisse pour la rentrée prochaine. Elle revient sur les travaux souhaités à savoir la barrière et les bords de fenêtres.

**Achat groupé de combustibles
Délibération n°14-20222206**

Mme le maire présente le projet de démarcher au meilleur prix du fioul et du bois pour le proposer aux habitants à moindre coût. Elle ne serait qu'un interlocuteur et aucune transaction ne passera par la commune. Le conseil accepte de prendre en charge le démarchage pour le fioul.

**Recrutement agent administratif
Délibération n°15-20222206**

Mme le maire annonce qu'elle a fait passer un entretien à une candidate pour le poste d'agent administratif de 15h/semaine. Mais pour le moment elle n'a pas statué sur cette candidate, d'autres sont à recevoir. Elle demande à ce que son conseil l'autorise à rémunérer la personne qui pourrait faire des heures pendant les congés d'été des agents titulaires. Le conseil autorise le paiement des heures que la personne recrutée en été pourrait effectuer. Il laisse le soin d'établir les contrats et autorisations nécessaires pour recruter cette personne et en autorise la signature.

**Recrutement agent administratif
Délibération n°16-20222206**

Le conseil municipal décide de nommer la salle du 1^{er} étage auparavant, salle de conseil, le salle Michel HUET.

**FSL 2022
Délibération n°17-20222206**

Le conseil accepte le versement de la somme de 959.88€ pour le FSL 2022.

Application My City Pocket

Le conseil municipal décide de continuer avec l'application My City Pocket jusqu'en décembre 2022 comme prévu et décider au moment voulu s'il adhère au dispositif My Panneau Pocket.

Jardin du Curé

Mme DEPOIX et M HUSSON proposent une convention et un règlement pour la fréquentation du jardin du curé. Ceux-ci seront étudiés lors des conseils à venir et une version définitive sera proposée au conseil lorsque les travaux de mise en sécurité seront effectués.

Devis IC4
Délibération n°18-20222206

M COURTOIS Adrien propose de demander un devis à IC4 pour imprimer les flyers pour les dons concernant la restauration de l'orgue de l'église communale. Demande acceptée par le conseil ; le paiement de cette facture est validé par le conseil municipal.

Questions diverses

Mme DEPOIX Marie-Claude demande ce qu'il en est de la reprise du point presse par un commerçant suite à la fermeture du commerce « BAR – PRESSE – JEUX » Rue du Général De Gaulle. Mme le maire signale qu'elle l'a proposé aux différents commerçants de la commune mais personne ne souhaite reprendre la presse.

M HUSSON Henri signale que des jeux sont dangereux au jardin de la Boullerie. Mme le maire souhaite qu'ils soient retirés au plus tôt par les services techniques de la ville.

M LEFORT Jacques signale que le chemin des sapinettes est en mauvais état. Mme le maire souligne qu'elle en prend note et confie la tâche aux services techniques de la ville pour une intervention prochaine.

Mme le maire souhaite la composition d'un groupe de travail pour l'élaboration des articles, la prise de photo et la mise en forme de la lettre communale. Le conseil municipal reviendra sur cette requête dans les prochains conseils. Les élus peuvent également poser la question aux usagers qui seraient intéressés pour mener cette mission de petit reporter pour la commune lors des manifestations successives.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 23h